

Info CGSLB

Modification CCT 'Nouveaux régimes de travail' pour l'assistance en escale dans les aéroports

CCT 'Nouveaux régimes de travail' - CP 140.04

La CCT pour l'assistance en escale dans les aéroports, qui entrera en vigueur le 1er avril 2025, contient des changements importants.

Principales dispositions :

- **Temps de travail annuel** : Les travailleurs à temps plein ont une **durée annuelle de travail de 1 976 heures** (heures travaillées et absences comprises), valable du 1er avril au 31 mars (période de référence). Cette période peut être adaptée au niveau de l'entreprise par l'intermédiaire d'une CCT d'entreprise.
- **Report d'heures** : à la fin de la période de référence, un **maximum de 38 heures supplémentaires** peut être reporté à l'année suivante. Les heures supplémentaires dépassant cette limite doivent être payées. Les heures insuffisamment prestées au cours de la période de référence sont acquises pour l'employé et perdues pour l'employeur. Les heures supplémentaires dépassant le temps de travail annuel font l'objet d'un supplément de sursalaire de 50 %, à moins qu'elles n'aient déjà été payées. Les travailleurs peuvent également choisir de se faire payer immédiatement les 38 premières heures supplémentaires.
- **Soldes antérieurs** : Les soldes accumulés jusqu'au 31 mars 2025 seront réglés au niveau de l'entreprise par le biais d'un paiement, de la récupération ou d'autres accords.
- **Conseils aux délégués** : Vérifiez régulièrement les heures supplémentaires et les heures en moins lors des points de consultation avec votre direction afin de maintenir l'équilibre des heures à un niveau gérable. Veillez à ce que les heures supplémentaires sans supplément de sursalaire soient contrôlées et discutez avec votre direction des anciens soldes encore en suspens au 31 mars 2025.



Des questions ?

Prenez contact avec votre secrétariat CGSLB.

Likez notre [page Facebook](#) et suivez l'actualité du Transport et de la Logistique via www.facebook.com/CGSLBTransportLogistique.

#cgsbltransportetlogistique #énergiepositive



CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité)

sexe homme femme

date de naissance

nationalité

langue français néerlandais

état civile

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d'entreprise

commission paritaire

secteur d'entreprise

temps plein oui non si non, je travaille h/semaine

temps plein h/semaine

 ouvrier employé cadre chômage complet étudiant autre

Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où j'habite je travaille

à inscrire à partir du

venant de la CSC FGTB nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu'au

mode de paiement des cotisations domiciliation virement bancaire ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

.....

numéro de compte:

IBAN BIC

nom affilié (si autre que le débiteur)

fait à signature

date

DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.